

Snes Créteil *info*

Snes Créteil Info www.creteil.snes.edu - Tél : 08.11.11.03.83 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94 112 Arcueil cedex

Formation des enseignants - Infos brèves n° 5

Les 15 et 17 novembre derniers, des Assemblées Générales de stagiaires ont eu lieu à l'IUFM de Torcy. Ces assemblées soutenues par le SNES-FSU, d'autres organisations syndicales et le collectif Stagiaire Impossible ont rassemblé une vingtaine de collègues le mardi 15 et une soixantaine le jeudi 17.

Le constat est unanime, la colère fortement présente. Il n'est pas décent de placer les stagiaires à temps plein devant les élèves et prétendre que la formation est efficace dans ces conditions.

Les deux AG ont débattu des revendications utilisées l'année dernière et celles-ci ont été reconduites pour cette année, à savoir :

- Retour aux anciennes conditions d'entrée dans le métier (1/3 temps devant élèves, 2/3 en formation).
- Refus des conditions aberrantes (stagiaires sur 2 établissements, stagiaire professeur principal, plus de 2 niveaux...).
- Transparence et équité nationale pour la titularisation (conditions claires, accès au dossier, prise en considération des situations difficiles...).

La discussion s'est ensuite dirigée sur les revendications immédiates pour les stagiaires 2011/2012. Les débats ont été nombreux et intéressants (importance et poids des rapports, choix de la classe d'inspection, culpabilisation et infantilisation pendant les formations,...).

Des revendications ont donc été votées dans ce sens :

- Des conditions de stage et de titularisation nationales.
- Des commissions de titularisation transparentes et paritaires.
- Obtenir des décharges dans des établissements sensibles et pour des situations difficiles.
- Accès libre au dossier et aux rapports.

Enfin, un temps important a été réservé pour parler actions. Là encore, le débat fut très intéressant avec un accord unanime pour une poursuite de la mobilisation cette année. Un des moyens mis en avant : continuer à réunir des Assemblées Générales de stagiaires sur et en dehors des lieux de formation afin de préparer des actions massives. Une idée a particulièrement retenu l'attention, celle d'organiser une AG lors d'une matinée de formation pour permettre d'avoir une discussion plus large et plus longue. Le collectif Stagiaire Impossible soutenu par les organisations syndicales envisage la date du **jeudi 8 décembre** en commençant cette initiative par **l'IUFM de Torcy**.

Le SNES-FSU continuera à réclamer une remise à plat de la formation des enseignants et des conditions de stage, en mobilisant tous les collègues sur cette question et en étant au plus proche des mobilisations des stagiaires.

Evaluation des personnels, refusons la tutelle du chef d'établissement :
Pour le retrait du projet du ministre
GREVE LE 15 DECEMBRE

14H MANIFESTATION DENFERT ROCHEREAU
RV sous le ballon FSU 77 93 94
Signez et faites signer la pétition intersyndicale

Stagiaires :
vous avez besoin du SNES, le SNES a
besoin de vous...
ADHEREZ AU SNES-FSU !!

CONTACTEZ LE SNES-FSU
stagiaires@creteil.snes.edu
01 41 24 80 89 (n° réservé aux stagiaires !)
Posez-nous vos questions, faites nous part de vos premières expériences.

Modification de l'évaluation des personnels : un projet à combattre !

Il s'agit d'un projet de textes ayant clairement l'objectif de transformer radicalement nos métiers.

Il aurait pour conséquence de marginaliser, à travers l'évaluation, l'activité en classe qui est pourtant le cœur de notre métier, et de placer les enseignants sous tutelle exclusive d'un supérieur hiérarchique administratif.

Ce projet s'inscrit dans un contexte de transformation forcée de nos métiers par des contre-réformes, refusées par les personnels, mais imposées par le Ministère (conseil pédagogique, réforme des lycées, LPC au collège et dispositif ECLAIR), qui dénaturent le contenu de notre enseignement et renforcent « l'autonomie de l'établissement », c'est-à-dire le pouvoir de gestion du seul chef d'établissement.

En effet, le chef d'établissement deviendrait l'unique évaluateur malgré son incapacité à évaluer les qualités pédagogiques des enseignants dans leur enseignement, compétences directement liées aux contenus disciplinaires enseignés que par ailleurs il ne maîtrise pas.

Le supérieur direct aurait donc tout pouvoir sur les carrières, et par voie de conséquence sur l'organisation du travail dans les établissements. Il aurait dès lors la possibilité d'accélérer l'avancement de carrière des agents de son choix tous les 3 ans, les autres avançant à l'ancienneté.

Le ralentissement global de carrière que ce projet induit (campagne de notation triennale et non plus annuelle) pourrait de plus servir à faire de substantielles économies budgétaires sur les salaires des enseignants.

Le SNES a donc décidé de réagir avec puissance et détermination. Il est à l'origine d'une pétition intersyndicale déjà signée par plus de 50 000 personnes et d'une grève unitaire le 15 décembre pour obtenir le retrait de ce projet.

Contre le projet, signez et faites signer la pétition <http://retraitduprojetevaluation.net/> !

Tous en grève le jeudi 15 décembre !

Le Conseil d'Etat désavoue la réforme de la formation des enseignants du Ministère de l'Education Nationale !

Suite au recours déposé par le SNES et d'autres organisations au moment de la réforme de la formation des maîtres, le Conseil d'Etat, dans une décision du 28 novembre 2011, vient d'annuler en partie l'arrêté du 12 mai 2010 fixant les compétences à acquérir par les enseignants et CPE stagiaires.

La Haute Juridiction annule également les modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs agrégés, telles qu'elles apparaissaient dans un second arrêté du 12 mai 2010.

De plus, le Conseil d'Etat a annulé l'abrogation du cahier des charges de 2006. C'est ce cahier des charges qui limite le temps de service en responsabilité des stagiaires à 8 h par semaine (15 h pour les CPE et Documentalistes). Cependant, cette décision n'est pas d'application immédiate, le Conseil d'Etat ayant "sursis à statuer sur la date d'effet des annulations, jusqu'à ce que les parties aient débattu de la question de savoir si il y a lieu, en l'espèce, de limiter dans le temps les effets des annulations prononcées (...)".

Concrètement, les stagiaires restent pour le moment à temps plein. Le Conseil d'Etat fonde sa décision sur le fait que le Ministre ne pouvait pas abroger seul le cahier des charges de 2006.

Cet arrêté permet d'intervenir politiquement et remettre la pression sur les conditions de stage. Cela apporte une preuve de plus du bricolage de cette réforme.

Le SNES a d'ores et déjà demandé à ce que les stagiaires soient immédiatement affectés pour 8h et que les négociations imposées par le Conseil d'Etat soient ouvertes dans les plus brefs délais.

Appel à témoignages de stagiaires :

la situation et les conditions d'entrée dans le métier des professeurs stagiaires ne doivent pas être oubliées !

Nous vous proposons de témoigner auprès de différents quotidiens nationaux en écrivant votre expérience de stagiaires, de façon un peu filée sur l'année. A plusieurs, les témoignages permettront de donner différents point de vue de la situation de cette année.

Contactez nous: stagiaires@creteil.snes.edu

[01 41 24 80 89](tel:0141248089) (n° réservé aux stagiaires !)